



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

Affaire suivie par :
Véronique DELVILLE
Tél : 03 20 30 51 24
Fax : 03 20 30 56 91
veronique.delville@nord.gouv.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

REUNION DU 29 AVRIL 2011

COMPTE RENDU

Monsieur Jean-Michel BERARD, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a présidé la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du vendredi 29 avril 2011, dont la liste des participants figure en annexe.

M. le Préfet, chargé d'installer la CDCI, présente l'ordre du jour consacré à la désignation du rapporteur et des deux assesseurs, à l'élection des membres de la formation restreinte de la CDCI et à la présentation du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Présentation de la CDCI

M. le Préfet présente sa nouvelle composition (article 53 de la loi du 16 décembre 2010 qui prévoit une représentation plus importante des EPCI à fiscalité propre et une représentation des syndicats de communes et des syndicats mixtes) et ses nouvelles prérogatives (association à l'élaboration du SDCI avec pouvoir d'amendement et pouvoirs élargis).

M. le Préfet remercie M. MASCLET, président de l'association des maires du Nord, pour la présentation de listes uniques lors de l'élection des membres de la CDCI en formation plénière.

Le quorum étant atteint, il est procédé à la :

1 - désignation du rapporteur général et des deux assesseurs

L'association des maires propose la candidature de monsieur MASCLET Patrick, maire d'Arleux, pour le poste de rapporteur et les candidatures de monsieur BAILLY Dominique, maire d'Orchies, pour le poste de 1^{er} assesseur et de monsieur ALLAIN Jean-Marie, maire de Marpent, pour le poste de 2^{ème} assesseur.

En l'absence d'autres candidatures, Messieurs MASCLET, BAILLY et ALLAIN sont élus à l'unanimité.

2 - élection des membres de la formation restreinte

L'association des maires a présenté des candidatures pour l'ensemble des sièges à pourvoir au sein des 7 collèges.

Aucune autre candidature n'a été présentée. Les candidats, dont la liste figure en annexe, ont été élus à l'unanimité.

3 – adoption du règlement intérieur

Un règlement intérieur devant être adopté dans un délai de deux mois, monsieur le Préfet, propose une réunion au mois de juin pour son adoption, sur la base d'un projet envoyé aux membres de la CDCI, inspiré du règlement adopté par la précédente instance.

3 - Présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale par M. le Préfet

M. le Préfet indique que la loi impose certains objectifs : la couverture intégrale du territoire par les EPCI à fiscalité propre, la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants, la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes, une amélioration de la cohérence des périmètres des EPCI à fiscalité propre, accompagnée de l'accroissement de la solidarité financière.

Il précise que ce projet, qui ne comporte ni découpage, ni « charcutage » des intercommunalités déjà existantes, a pour objectif d'éviter les doublons et de regrouper des intercommunalités pour optimiser au mieux les dépenses publiques (notamment en améliorant la cohérence spatiale au regard des bassins de vie). Aucun objet quantitatif n'est fixé, il s'agit d'être réaliste et pragmatique.

Ce travail est un travail conjoint entre le Préfet et les élus. Ce schéma doit optimiser les capacités à faire ensemble et promouvoir une solidarité financière.

M. le préfet souligne qu'il est conscient que certains élus sont soucieux du caractère contraint du calendrier, voulu par le législateur et imposé par les échéances sénatoriales, mais rappelle que ce projet est amendable même si la loi impose l'adoption d'un SDCI pour le 31 décembre 2011.

Il indique, que le projet, dès la semaine prochaine, sera adressé pour avis aux collectivités qui devront se prononcer dans un délai de trois mois.

M. le Préfet rappelle que la préfecture et la direction régionale des finances publiques se tiennent à la disposition des collectivités pour les questions qu'elles seraient amenées à se poser ainsi que pour les simulations. Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à la préfecture.

A l'issue de cette période, le projet accompagné des avis sera transmis fin août à la CDCI qui aura quatre mois pour se prononcer.

a) L'évolution proposée de la carte des EPCI à fiscalité propre par M. le Préfet

Après avoir rappelé dans un premier temps la situation actuelle au 1^{er} janvier 2011 : 48 EPCI à fiscalité propre (2 CU, 5 CA, 41 CC) ; 6 communes isolées ; 8 communautés de communes de moins de 5 000 habitants et 5 communautés de communes comprenant une enclave ou une discontinuité territoriale, il propose les évolutions suivantes : élargissement minimum de périmètre des 2 CU, maintien en l'état de la CA de Valenciennes Métropole, maintien du périmètre de la CA du Douaisis avec fusion des syndicats inclus en totalité dans son périmètre et évolution des périmètres pour les 3 autres et le regroupement des 41 communautés de communes existantes autour de 11 structures issues de fusion, les deux communautés de communes « Cœur d'Ostrevent » et « Pays du Solesmois » étant maintenues en l'état.

Enfin, M. le préfet décline, par arrondissement, les situations actuelles et les propositions.

Monsieur PEREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord, prend la parole pour présenter :

b) les évolutions proposées pour les syndicats

M. PEREZ explique que les syndicats, au nombre de 189 syndicats au 1^{er} janvier 2011, pourraient passer à 78 au terme des propositions de dissolution, de fusion ou d'organisation renforcée autour de compétences techniques comme l'assainissement, l'eau potable, l'électrification ou l'hydraulique agricole.

Ensuite, il décline les évolutions proposées pour les syndicats par arrondissement.

Enfin, M. PEREZ présente le calendrier d'élaboration du schéma.

Au terme de cet exposé, monsieur le Préfet remercie les services de l'Etat (DGFIP, DDTM, le cabinet, la DRCT, le service informatique...) ainsi que messieurs les sous-préfets et les services INSEE qui ont contribué à la réalisation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

4) Intervention de monsieur MASCLET, maire d'Arleux.

M. MASCLET, rapporteur, indique qu'il va falloir un certain temps pour absorber ce projet qui mérite d'être examiné par les membres de la CDCI. Il explique que chacun, sur ses territoires respectifs, en tant que représentant, va prendre les avis, les faire remonter pour apporter des éléments d'ajustement à ce projet. Il précise que l'association des maires du Nord a déjà reçu un certain nombre de remarques

5) Interventions des élus

M. ALLOSSERY, maire d'Hazebrouck, prend acte du travail réalisé en ce qui concerne le territoire de Flandre Intérieure mais il pensait qu'un accord était possible pour constituer une seule entité avec la fusion de la CC Flandre Lys et les CC Pays des Géants, de la Voie Romaine, des Monts de Flandre – Plaine de la Lys, Rurale des Monts de Flandre et les trois communes isolées. Il regrette aussi que la CC Pays de Cassel n'intègre pas cette communauté de communes.

M. le Préfet répond que le choix de l'aménagement territorial se trouve en adéquation avec le SCOT.

Mais il précise être ouvert à tout échange au sein de la CDCI et invite M. ALLOSSERY à envoyer ses propositions.

M. LECERF, conseiller général, signale son souci de cohérence entre les différentes limites territoriales et notamment la carte électorale.

M. le Préfet répond que la carte électorale et le regroupement des EPCI répondent à des logiques différentes.

M. LEGENDRE, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai, fait remarquer qu'un ensemble d'entités trop lourd (50 à 60 communes) peut poser un problème de gouvernance. Il faut veiller à ce que les territoires soient équilibrées (population, ressources).

M. le Préfet explique qu'il faut rester à des échelles réalistes et que l'intérêt doit s'apprécier en fonction de chaque territoire (densité, besoins).

M. WILMOTTE, président de la CC Sambre-Avesnois, indique que ce sont les élus qui font la richesse du territoire ; ceux-ci ont donc des responsabilités. Il se dit inquiet des conséquences fiscales sur les citoyens et les entreprises et sur les finances communales.

M. ELEGEEST, conseiller régional, évoque les enjeux de la désignation des conseillers communautaires pour LMCU.

M. WAYMEL, maire de Drincham, souligne qu'il est possible de travailler à grande échelle mais pas facile étant donné les compétences et ressources différentes de chacun. Il s'inquiète du risque d'opposition des communes hostiles aux propositions.

M. DAUBRESSE, président du SIVOM Alliance Nord-Ouest, estime que pour les communes rurales inquiètes de la taille des structures, cela va être plus difficile et que le délai de deux mois est trop court pour donner un avis. Il souhaiterait que de nouvelles réunions sur le terrain, arrondissement par arrondissement, soient organisées pour dissiper les inquiétudes.

M. le Préfet signale que le délai n'est pas de deux mois mais de trois mois et que des réunions de travail techniques peuvent effectivement être organisées avec la CDCI, le Préfet et les Sous-préfets.

M. DAUBRESSE réplique que la période avant l'été n'est pas optimale car beaucoup de travail est à faire, secteur par secteur, et l'échéance est trop restreinte.

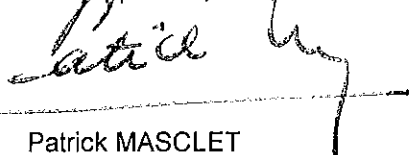
M. RAOULT, président du SIDEN-SIAN, est lui aussi inquiet sur ces élargissements qui risquent d'entraîner des frais financiers trop importants. Le choix des compétences peut également entraîner une diminution des services aux habitants. Il faut en conséquence que les propositions apparaissent comme un plus, avec des compétences significatives, et un avantage pour la population.

Mme LETARD, président de la CA de Valenciennes, demande un « éclairage », un accompagnement et des informations sur les conséquences financières et fiscales et sur les syndicats et sur les populations. Elle estime que les EPCI n'ont pas tous les éléments pour se prononcer et favoriser une démarche de convergence.

M. le Préfet répond que pour les syndicats, il est nécessaire de centraliser et qu'il faut progresser. Les instructions du gouvernement sont entre autres le regroupement des syndicats.

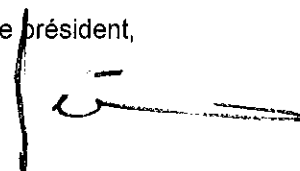
Monsieur le Préfet remercie les élus et lève la séance.

Le rapporteur,



Patrick MASCLET

Le président,



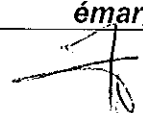
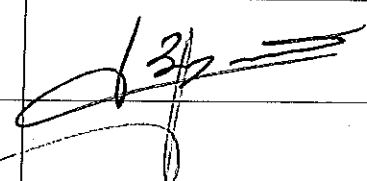
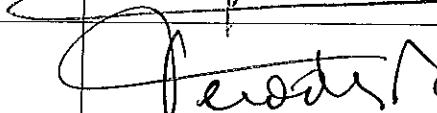
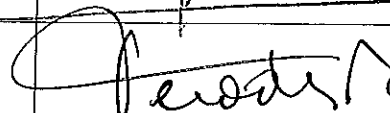
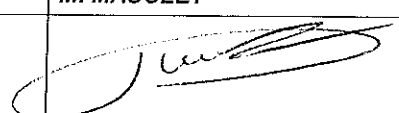
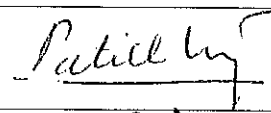
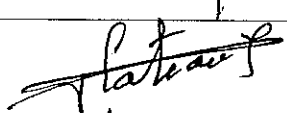
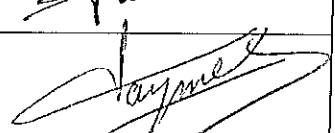
Jean-Michel BERARD

REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

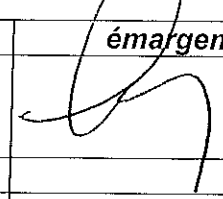
Vendredi 29 avril 2011 à 14h30 – Préfecture du Nord

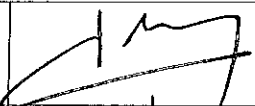

Collège des communes :

- collège des communes (population < moyenne communale département (4009 hab)


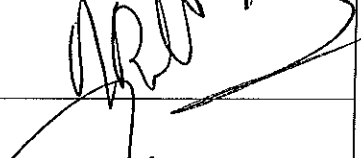
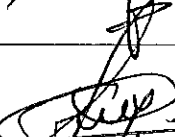
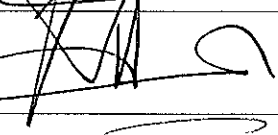
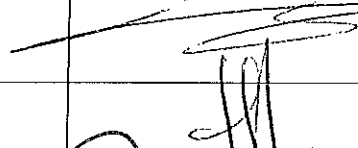

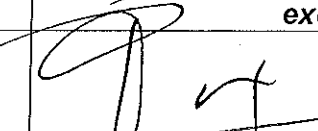

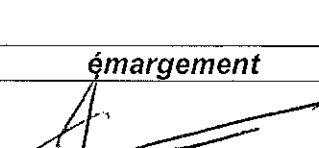
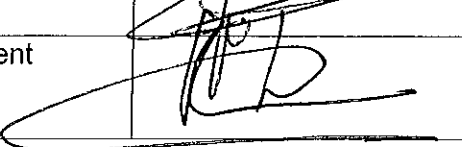
<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent	
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem	
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies	
DECODTS René	Maire de Cassel	
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix	excusé : donne pouvoir à M. MASCLET
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel	
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay	excusé : donne pouvoir à M. René DECODTS
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux	
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt	
WAYMEL Luc	Maire de Drincham	

- collège des 5 communes les plus peuplées du département

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing	
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque	excusé
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille	excusé



VANDIERENDONCK René	Maire de Roubaix	
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Ascq	




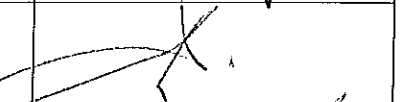
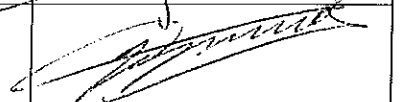
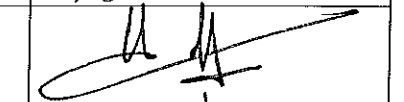
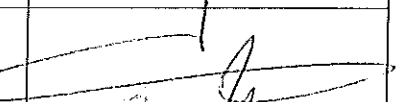
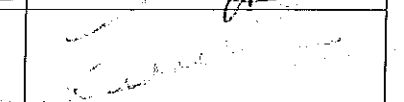

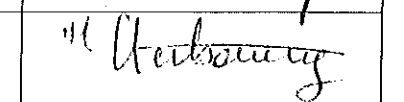
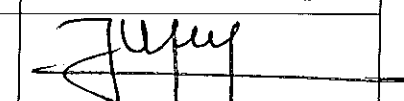
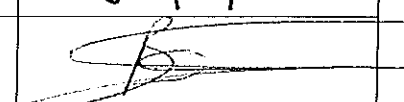
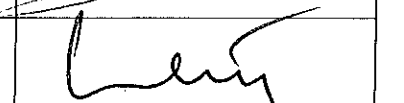
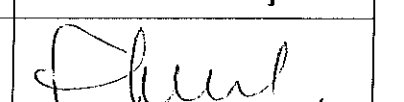
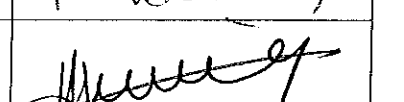


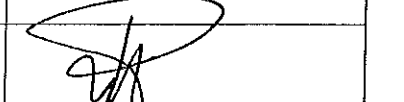
- collège des autres communes

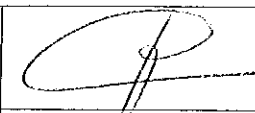
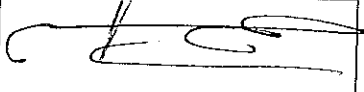
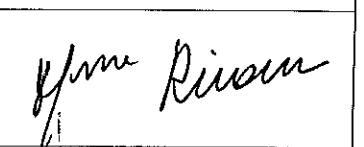
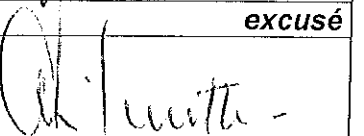
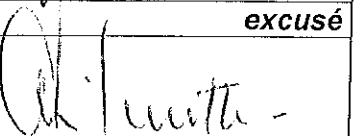
Nom - Prénom	Qualité	émargement
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck – VP CG59	
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies	
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde	
BAUDOUX Bernard	Maire d'Aulnoye Aymeries	
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevent	
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing	
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin	
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes	
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines	
RIQUET Dominique	Maire de Valenciennes	

excusé

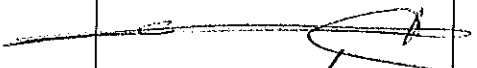
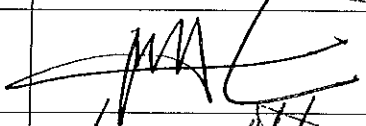
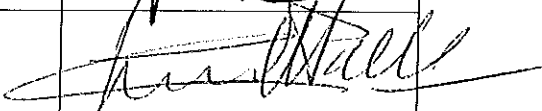
collège des EPCI à fiscalité propre

Nom - Prénom	Qualité	émargement
BOCQUET Alain	Président CA Porte Hainaut	
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent	


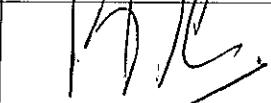

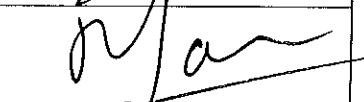
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine	
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys	
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys	
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes	
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs	
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle	
DEVAUX Gérard	Président CC Caudresis-Catesis	
FIGOUREUX André	Président CC Canton de Bergues	
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis	
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe	
LEGENDRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai	
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes	
LETY Philippe	VP CC Vallées de la Solre, Thure et Helpe	
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon	
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis	
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle	
PARGNEAUX Gilles	Vice-président de LilleMétropole Communauté Urbaine	 excusé
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre	

POIRET Christian	Président CA de Douai	
POYART Alain	Président CC Pays d'Avesnes	
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre	
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque	
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre-Avesnois	 excusé

collège des syndicats de communes et syndicats mixtes

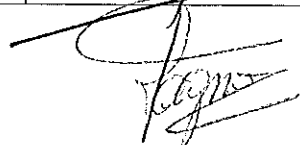
Nom - Prénom	Qualité	émargement
BROUILLET Bernard	Président SIAV	
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance N-O	
RAOULT Paul	président du SIDEN-SIAN	

collège conseil général


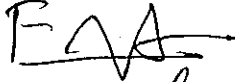
Nom - Prénom	Qualité	émargement
KANNER Patrick	Président du Conseil Général	Excusé ; donne pouvoir à M. Didier MANIER
BRUNEEL Alain		
DELVA Bernard		
FILLEUL Martine	VP CG 59	excusée
LECERF Jean-René		
MANIER Didier	Conseiller général du Nord	

me FAGNONI

Docteur DPAE



collège du conseil régional

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>
CAU Emmanuel	VP Conseil régional	
ELEGEEST Rudy	Conseiller régional – maire de Mons	
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale	